

LES ACTIONS PILOTES

Un souhait fort de la collectivité était la mise en place d'actions pilotes, multifonctionnelles et associant des forêts publiques et privées. Trois sites pilotes ont été traités dans l'année 2019.

Du fait de la prospection directe sur le territoire des mobilisateurs pour la centrale INOVA de Brignoles, l'action du CRPF, sur certains sites pilotes a davantage consisté en un appui technique qu'à une animation des propriétaires à proprement parler. D'autres secteurs (pas identifiés comme sites pilotes lors de l'élaboration de la SLDF) ont fait l'objet d'une mobilisation directe par Inova, et l'action du CRPF a été un appui technique pour la mise en place d'un regroupement de chantier.

Par ailleurs, l'année 2019 a vu se concrétiser des animations déjà lancées en 2018 et d'autres actions, non pressenties au moment de la définition du partenariat ont émergé.

Enfin, le site proposé « La Plaine de Gaudon » comme nouveau dans la convention 2019, n'a pas fait l'objet d'un travail du CRPF car le travail a été réorienté vers « Le Clos Roland (Montauroux) qui a fait l'objet d'une prospection par SYLVIANA avec en enjeu fort quant à la qualité de l'exploitation à réaliser et aux contraintes de sortie de bois. Ce site pourra être étudié ultérieurement.

SUIVI DES SITES PILOTES

Poursuite de l'animation sur le site pilote de « La Colette, Saint-Pierre », SEILLANS

(cf cartographie en ANNEXE 1)

La rencontre du propriétaire ayant un PSG en cours de validité, M CORNET – SCI de l'Argens, en compagnie de la Coopérative Provence Forêt qui avait établi le PSG a permis de planifier la mise en œuvre des coupes prévues dans le document (dans le Pin et le chêne). Environ **12 ha de coupes** d'éclaircie se feront via la Coopérative.

L'étude foncière du secteur a révélé qu'environ **9,6 ha appartenaient à la commune de Seillans**. La commune et l'ONF ont été mis en relation. La commune a délibéré et les parcelles communales relèvent désormais du Régime Forestier.

Sur la partie morcelée, située sous la voie ferrée, une opération de regroupement a été lancée : étude foncière, rédaction d'un courrier co-signé avec la mairie de Seillans et envoi aux propriétaires. **14 ha regroupés, pour 20 propriétaires** à qui la coopérative a envoyé des contrats d'achat de bois.

Actions préalables à la mise en œuvre de la coupe réalisées en 2019 :

- ⇒ Conception de **panneaux de communication** par le CNPF PACA et réalisation financée par la Communauté de communes.
- ⇒ **Rédaction d'un article** : parution prévue dans la revue intercommunale de décembre 2019.
- ⇒ **Réunion de planification** du chantier pour la sortie des bois par l'EV8, avec le Département, la communauté de communes, la Coopérative Provence Forêt, l'ONF, le 28/03/19.
- ⇒ **Réunion de concertation** avec M. le Maire de Seillans, son service technique et la Coopérative Provence Forêt pour agrandir les virages de la piste et ainsi permettre l'accès aux camions pour évacuer le bois de la zone nord (propriété dotée d'un PSG) par l'EV8, le 08/08/2019.



Panneaux de communication (2 jeux de 3 panneaux) disposés sur les lieux de passage. Quentin Vanneste © CNPF

La coupe d'éclaircie dans les peuplements de Pin d'Alep a été réalisée sur l'ensemble de la zone soit:

- **14 ha dans des propriétés privées morcelées** (avril 2019),
- **8 ha dans de la forêt communale** bénéficiant du régime forestier (mai 2019),
- **12 ha dans une propriété privée dotée d'un PSG** (octobre 2019).

En forêt privée, les coupes ont permis de mobiliser **1 700 tonnes** de bois (sur la totalité des forêts privées), valorisées dans la centrale biomasse d'INOVA (Brignoles). D'autres bénéfices peuvent être mis en avant : mise en valeur du site (murets, bories), les feuillus ont été favorisés, le sylvopastoralisme pourra se développer: les secteurs éclaircis seront plus facilement parcourus par les animaux ce qui permettra de diminuer la repousse de la salsepareille et d'entretenir les abords de la piste. Des conventions de pâturage pourraient être mises en place entre éleveurs et propriétaires du secteur, elles seraient alors l'occasion de préciser qu'il faudra être vigilant sur les secteurs où les semis de chênes ne sont pas suffisamment développés.



Eclaircie réalisée dans la partie privée morcelée (secteur sud), mettant en évidence des restanques.
Quentin Vanneste © CNPF



Débardage et stockage des billons de bois aux abords de l'EV8. Quentin Vanneste © CNPF



Peuplement **avant éclaircie** dans la partie (secteur nord). Quentin Vanneste © CNPF



Peuplement **après éclaircie** dans la partie (secteur nord). Quentin Vanneste © CNPF

Bilan du temps passé imputable sur la convention : 6 jours technicien et 4 jours ingénieurs

Poursuite de l'animation sur le site pilote du « Grand Défens », CALLIAN / TOURRETTES

Les coupes ont été effectuées par SYLVIANA sur les parties les plus faciles d'accès, il est maintenant plus complexe d'intervenir sur les parcelles plus isolées et plus difficiles d'accès, le volume de bois restant étant faible. L'implication de la propriété Font Bouillen aurait pu permettre de rendre des coupes réalisables sur ces parcelles.

Or, en 2019, le CRPF n'a pas obtenu de retour de la part de cette propriété (même après avoir rencontré l'éleveuse du GP de Puybresson).

La réalisation d'un PSG pour le GF Garamagne par un stagiaire à la communauté de communes, Antoine CHILLET, devait permettre également de faciliter la gestion des petites parcelles situées à proximité. Le CRPF a accompagné ce stagiaire au début de son stage mais n'a plus eu de nouvelles par la suite. Aussi, il n'a pas été consacré de temps à la poursuite de cette action.

Animation en vue de réalisation d'opérations sylvicoles sur les secteurs d'animation – site pilote « La Tuilerie », TOURRETTES

Le secteur entouré d'un trait violet sur la carte ci-après a fait l'objet d'une prospection de la part de SYLVIANA. Le travail du CRPF a consisté à contacter et relancer certains propriétaires dans un secteur morcelé (parcelles colorées) et un propriétaire de plus de 25 ha pour la réalisation d'un PSG (propriété sans PSG au contact de la zone morcelée), ce dernier contact n'a pas donné lieu à un retour positif à ce jour.

La zone de regroupement des petites parcelles représente une surface totale d'**environ 60 ha**.

Type de peuplement : Pin maritime

Type de coupe : éclaircie d'amélioration des pins

L'exploitation est prévue début 2020 et portera sur 36 ha.

Bilan du temps passé imputable sur la convention 1 jour technicien

